

l'engagement d'agir uniquement en vertu des règles multilatérales. Pris dans leur ensemble, ces éléments et les autres éléments de la négociation, y compris le renforcement des règles et disciplines du GATT, devraient permettre d'aboutir au résultat substantiel et de grande portée que nous recherchons.

13. Nous nous efforcerons de veiller à ce que l'intégration régionale soit compatible avec le système commercial multilatéral.

14. Comme nous l'avons noté à Houston, le succès des négociations d'Uruguay nécessitera aussi un renforcement institutionnel du système commercial multilatéral. Le concept d'une organisation internationale du commerce devrait être abordé dans ce contexte.

15. Des marchés ouverts contribuent à générer les ressources nécessaires à la protection de l'environnement. Nous saluons donc les travaux novateurs de l'OCDE visant à ce que politiques commerciales et politiques en matière d'environnement se renforcent mutuellement. Nous comptons sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) pour définir la manière d'utiliser les mesures commerciales à des fins de protection de l'environnement.

16. Nous sommes convaincus que les membres de l'OCDE doivent, dans un avenir proche et en tout état de cause avant la fin de l'année, surmonter les obstacles qui entravent encore la conclusion d'un accord sur la réduction des distorsions résultant de l'utilisation de crédits à l'exportation subventionnés et de crédits d'aide liée. Nous nous félicitons de l'initiative de l'OCDE d'étudier les systèmes et les structures de primes en matière de crédits à l'exportation et nous attendons avec intérêt un rapport à une date rapprochée.

Énergie

17. Comme la crise du Golfe l'a montré, l'offre et le prix du pétrole dépendent encore des chocs politiques qui perturbent l'économie mondiale. Mais ces chocs ont pu être amortis grâce au fonctionnement efficace du marché, à l'accroissement opportun de l'offre par certains pays exportateurs de pétrole et grâce aux actions coordonnées par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), notamment l'utilisation des stocks. Nous nous engageons à renforcer le degré de prépara-

tion de l'AIE aux situations d'urgence ainsi que ses mesures de soutien. La crise a conduit à une amélioration des relations entre producteurs et consommateurs; les contacts entre tous les participants sur le marché pourraient donc être encore intensifiés, afin de promouvoir la communication, la transparence, le fonctionnement efficace des forces du marché.

18. Nous nous emploierons à assurer la stabilité de l'offre énergétique mondiale, à supprimer les entraves au commerce et aux investissements dans le domaine de l'énergie, à encourager des normes élevées en matière d'environnement et de sécurité et à promouvoir la coopération internationale en matière de recherche et développement dans tous ces secteurs. Nous nous efforcerons également d'améliorer le rendement énergétique et d'intégrer dans le prix de l'énergie provenant de toutes sources tous les coûts, y compris les coûts en matière d'environnement.

19. Dans ce cadre, la production électrique nucléaire contribue à diversifier les sources d'énergie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour assurer le développement de la production électrique nucléaire en tant que source d'énergie économique, il est essentiel d'obtenir et de maintenir les normes de sécurité les plus élevées possibles, notamment en matière de gestion des déchets, et d'encourager la coopération à cet effet dans le monde entier. Les problèmes de sécurité en Europe centrale et orientale et en Union soviétique méritent une attention particulière. C'est là un problème urgent et nous demandons à la communauté internationale de mettre au point des moyens efficaces pour coordonner sa réponse.

20. L'exploitation commerciale de sources d'énergie renouvelables et leur intégration dans des systèmes énergétiques généraux devraient également être encouragées, car ces sources d'énergie présentent des avantages pour la protection de l'environnement et la sécurité énergétique.

21. Nous avons tous l'intention de prendre pleinement part à l'initiative de la Communauté européenne en vue de l'établissement d'une Charte européenne de l'énergie, sur la base de l'égalité des droits et obligations des pays signataires. L'objectif est de promouvoir des échanges énergétiques libres et sans distorsion, d'accroître